MAIRIE DE LATRAPE **N° XX/2026**
31310 LATRAPE

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15/07/2026

Nombre de conseillers municipaux élus	**11**
Nombre de conseillers municipaux en fonction	**11**
Présents	**9**
Procurations	**1**
Absents	**1**
Date de la convocation	**07/07/2026**

L'an deux mille vingt-six le 15 juillet à vingt-heures-et-trente-minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

PRESENTS : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, DUMONT Marie-Hélène, MARFAING Mathilde, Messieurs BRUEL Jean-Raymond, JOSSE Miguel, LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, ZANETTE Serge.
PROCURATIONS : THEVENOT Laurent
ABSENTS : TESSAROTTO Charlotte

Madame DUMONT Marie-Hélène a été élue secrétaire.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

Approuvé par tous les conseillers.

2. DELIBERATION : CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Chemin rural : « Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Voie communale : Une voie communale est une route publique appartenant au domaine public de la commune, affectée à la circulation de tous.
Elle doit faire l'objet d'un vote officiel du conseil municipal pour entrer dans le domaine public.

L'entretien des chemins ruraux est à la charge de la commune, celui des voies communales est à la charge de la Communauté des Communes du Volvestre (CCV). Le financement était jusqu'à présent subventionné par le conseil départemental mais ce financement va diminuer. Il faut donc changer le maximum de chemins ruraux en voies communales afin que l'ensemble soit pris en charge par la CCV. Cela ne change rien pour nous, sauf le financement.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de passer tous les chemins ruraux en voies communales.

3. DELIBERATION ACQUISITION TERRAINS DU SIVOM PARCELLES D253 ET D267

D253 : 4000 m²
D267 : 5130 m²
L'ensemble au prix de 4 250.00 €
A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ces deux parcelles du SIVOM (Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples).

4. DELIBERATION SPECIFIQUE SUBVENTION ECOLE (STAND FOIRE AGRICOLE DE MONTESQUIEU)

L'école de Latrape tiendra un stand pour l'aquaponie lors de la foire agricole de Montesquieu qui aura lieu du 18 au 20 septembre et demande pour cela une subvention de 50 €.
Subvention accordée à la coopérative scolaire par l'ensemble du conseil municipal.

5. TRAVAUX SMDEA – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE : CONVENTION DE TRAVAUX PREALABLE A LA CONSTITUTION DE SERVITUDE

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable et le raccordement des réservoirs de Carbonne et de Latrape, après étude du tracé, il apparaît que le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement) est contraint de traverser des parcelles appartenant à la commune.
Une convention d'autorisation de passage sera signée avec le SMDEA pour ces 2 tranches de travaux.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Restauration scolaire**

Le bâtiment restauration du Sivom) doit être vendu en décembre 2026. La Sous-Préfecture a annulé la décision du SIVOM de rétrocéder la compétence « Restauration collective » aux communes membres à partir de septembre 2026, et précise que cette compétence pourra revenir aux communes après la vente du service.
Le restaurant l'Authentique que nous avions sollicité pour la préparation des repas a été prévenu de ce changement.

- **Point sur les subventions pour les travaux de la halle**

Nous avions déposé une demande de subventions auprès de l'Etat et du Département uniquement pour l'intérieur de la halle sans prendre en compte les travaux de la toiture qui présente de l'amiante.
Le nouveau coût de l'opération s'élève à 75 000 €.
De nouveaux dossiers avec incorporation de la toiture ont été déposés en remplacement des précédents, auprès de l'Etat et du Département. L'espérance d'aide peut varier de 30 à 40 % du total hors taxes.

- **Sous-préfecture : mise à jour des bouches incendies**

Nous avons reçu un courrier du préfet nous informant que les bornes incendies n'étaient pas conformes, (sans plus de précision quant à cette information). Ce courrier a été envoyé à toutes les communes et ne prend pas en compte la réalité inventoriée par le SMDEA.
Nous concernant, le SMDEA a relevé 8 bornes défectueuses à Latrape.

1 a été refaite ,
3 sont en attente de remplacement
1 est en attente de réception de subvention
3 seront à traiter en 2027.
Le SMDEA n'a pas renseigné la préfecture sur cette situation. Une mise à jour est nécessaire.

- **Commissions**

Pour celles constituées, elles peuvent démarrer en septembre

- **Formations des élus**

Il existe un catalogue de formations gratuites et payantes dont les élus peuvent bénéficier.
Chantal va nous envoyer la liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,

Charles NAYLIES